

---

## FAIRE SON BILAN D'ÉLU.E À MI-MANDAT

---

### FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE

 Niveau 2 : MAÎTRISER

---

#### DURÉE

Une journée

#### PUBLIC

L'ensemble des élu.e.s

#### Prérequis : pas de prérequis

Après les élections municipales et communautaires, le bilan de mi-mandat est, pour le conseil municipal, l'occasion de revenir sur les engagements de campagne, et d'analyser les projets concrétisés et programmer les actions à venir. Cette formation offre un temps de prise de recul où l'on regarde le passé pour mieux se projeter dans l'avenir.



#### OBJECTIFS

- Acquérir une méthodologie pour formaliser le bilan, modéliser les réussites et le valoriser auprès des parties prenantes,
- Savoir recadrer les engagements en les confrontant à la réalité,
- Comprendre comment alimenter la dynamique collective en ajustant l'action.

## PROGRAMME

- Expression individuelle pour rappeler vos missions et actions réalisées par rapport au programme électoral.
- Evaluation rétrospective :
  - Rappel des principaux objectifs de la mandature
  - Evaluation des actions menées
  - Expliquer les échecs et capitaliser sur les succès
- Vision prospective :
  - Analyser les besoins prioritaires de la commune
  - Répondre aux besoins actuels et futurs de la population
  - Hiérarchiser les objectifs à atteindre et élaborer une stratégie de mise en oeuvre (PPI)
- Plan de communication à mi-mandat :
  - Construire un argumentaire sur les réalisations
  - Anticiper les objections, contradictions et attaques
  - Elaborer un plan de communication et choisir les messages à diffuser
  - Evoquer le rôle des organes de communication et des relations presse
  - Présenter les projets à la population en réunion publique
  - Utiliser les TIC (site, réseaux sociaux ...)

### **Modalités d'évaluation :**

Des bilans collectifs sont effectués tout au long de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. A l'issue de la formation des questionnaires d'évaluation sont complétés sur place.

### **Accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap :**

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

[a.gavory@aric.asso.fr](mailto:a.gavory@aric.asso.fr) 02 99 41 50 07

---

## MÉTHODE

- Méthode de questionnement
- Partage de cas concrets
- Travail en sous-groupe en intelligence collective
- Restitutions collectives
- Approche ludique

### **Conditions matérielles et techniques :**

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

### **Contacts, modalités et délais d'accès :**

Selon le type de formation :

- Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en [cliquant ici](#)
- Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site :

<https://www.formationdeselus.bzh/infos-pratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

## SESSIONS À VENIR

**N'hésitez pas à prendre contact avec l'Aric pour organiser cette formation sur votre territoire.**



## **Sonia THOMAS MULLER**

Sonia Thomas Muller donne de l'élan aux structures (associations, entreprises, collectivités) et à ses acteurs (adhérents, salariés, dirigeants, agents et élu.e.s). Elle les accompagne pour éveiller ou révéler leurs talents et leurs potentiels, indispensables à la définition de leur projet. Attentive à préserver leur environnement, leur culture et leurs valeurs et grâce à son expérience d'élu.e, elle s'adapte avec souplesse à leur contexte et le valorise. Par une écoute active et une approche créative, elle participe à la stratégie et à la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour en faciliter sa réalisation et assurer sa réussite.